

**Didier Rammelaere**

---

Commissaire aux Comptes

2, rue des Trois Notre Dame  
16000 Angoulême  
Tél : 05 45 95 04 00  
Fax : 05 45 95 43 34

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES  
CHASSEURS DE LA CHARENTE**

Maison de la Chasse et de la Nature

Rue des Chasseurs

16400 PUYMOYEN

**RAPPORTS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**EXERCICE DU 1er JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2020**

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE LA CHARENTE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
(Exercice clos le 30 juin 2020)**

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale réunie le 21 avril 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 30 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe aux comptes annuels concernant les modifications affectant les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels.

La Fédération Départementale des Chasseurs a mis en place un outil de suivi et d'évaluation des dossiers d'indemnisation des dégâts à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Ce changement d'appréciation s'applique de manière rétrospective et de ce fait, l'impact de la mise en place de cet outil est de 86 861.72 Euros au 1<sup>er</sup> juillet 2019 et a été comptabilisé en diminution des réserves de la Fédération.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Règles et principes comptables***

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fédération, j'ai vérifié le caractère approprié de ces méthodes et les informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application, notamment en ce qui concerne le suivi des projets associatifs et l'appréciation des litiges en cours.

## **Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents**

J'ai procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 30 novembre 2020.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angoulême, le 8 décembre 2020

Didier RAMMELAERE



**ACTIF**

**BILAN CONSOLIDE AU 30/06/2020**

**PASSIF**

	ACTIF AU 30.06.20		ACTIF AU 30.06.19		ACTIF AU 30.06.20		ACTIF AU 30.06.19	
<b>IMMOBILISATIONS</b>		<b>539 507,31</b>		<b>289 821,60</b>	<b>RESERVES</b>	<b>2 018 136,92</b>		<b>2 083 743,43</b>
- Logiciels informatiques	130 150,27		27 758,24		- Réserves de gestion	1 070 219,40	933 277,00	
moins amortissements	102 103,64	28 046,63	52 284,86		- Réserves Immobilisées	289 073,71	289 073,71	
- Terrains	52 284,86	52 284,86			- Réserves indisponibles	456 392,72	456 392,72	
- Aménagements terrains	278 810,97		32 551,36		- Projet assoc. Communic.	25 000,00	25 000,00	
moins amortissements	253 670,34	24 940,63			- Projet assoc. GG/sécurité	36 690,45	100 000,00	
- Constructions	868 872,13		93 781,32		-Projet assoc. Permis 0 €	60 760,64	110 000,00	
moins amortissements	792 790,20	76 081,93			-Projet assoc. Petit Gib 2	80 000,00	70 000,00	
- Agenc. Constructions	282 553,98		17 567,77		-Projet assoc. Prévention	0,00	100 000,00	
moins amortissements	102 747,32	179 806,66						
- Matériel et Outillage	272 794,76		42 338,37		<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>-86 861,72</b>		<b>0,00</b>
moins amortissements	227 053,66	45 741,10			<b>SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
- Matériel de Transport	182 199,09		-0,01		- Subvention	0,00	36 588,00	
moins amortissements	96 298,00	85 901,09			moins amortissement	0,00	-36 588,00	
- Mat. Bureau et Informat.	180 596,10		11 145,45		<b>PROVISIONS</b>	<b>330 907,31</b>		<b>217 166,00</b>
moins amortissements	182 095,96	8 500,14			- Départs en retraite	204 792,00	217 166,00	
- Mobilier	123 336,64		12 394,24		- Prov. Indemn. Dégâts	126 115,31	0,00	
moins amortissements	85 132,37	38 204,27						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	1 941,68	<b>1 941,68</b>	1 844,40	<b>1 844,40</b>	<b>EMPRUNTS BANCAIRES</b>	<b>276 632,87</b>		<b>0,00</b>
<b>CREANCES A COURT TERME</b>		<b>712 546,04</b>		<b>139 873,35</b>	<b>DETTES A COURT TERME</b>	<b>459 080,52</b>		<b>520 464,73</b>
- Produits à recevoir	101 872,50		139 407,95		- MSA	135 457,91	137 210,03	
- Créances usagers	604 045,77		0,00		- Humanis / MSA	48 484,66	62 952,10	
-Autres créances	6 627,77		465,40		- ARIAL	7 466,93	7 604,76	
<b>DISPONIBILITES</b>					- MERCER	0,00	7 311,83	
<b>COMPTES COURANTS</b>		<b>552 480,42</b>		<b>280 530,47</b>	- Org. Sociaux sal. Dus	54 106,05	55 830,82	
- Crédit Agricole	276 910,07		70 414,65		- Taxe sur les salaires	15 734,00	5 787,00	
- Crédit Agricole Dégâts	20 336,48		38 623,28		- AGEFOS PME	0,00	3 216,93	
- Banque Postale	1 821,55		84 332,64		- Clôtures	16 208,32	9 168,42	
- Banque Tameaud	833,65		975,40		- Dettes fournisseurs	45 742,65	136 338,42	
- Caisse d'Epargne	11 137,51		11 285,35		- Dettes prov. Sal. Dus	92 472,75	90 159,00	
- Banque Populaire Compte Chèques	219 049,77		69 989,77		- Prélèvement à la source	1 669,45	1 885,42	
- Valeur à l'encaissement	21 738,96				- Charges à payer	37 437,80	0,00	
- Caisse	652,43		4 909,38		-Examen permis caution	0,00	3 000,00	
<b>PLACEMENTS</b>		<b>1 670 997,83</b>		<b>1 926 632,55</b>	-Assurance groupe	4 300,00		
- Banque Populaire compte retraite	0,00		145 000,00		<b>PROD. CONST. D'AVANCE</b>	<b>595 155,86</b>	90,00	<b>90,00</b>
- Banque Populaire compte livret	10 690,90		10 665,06		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-16 182,60</b>		<b>-65 606,51</b>
- Crédit Mutuel	72 852,45		72 758,47					
- Caisse d'Epargne CSL	137 068,08		21 254,70					
- Compte à terme Crédit Agricole	318 422,82		300 000,00					
- Compte à terme Caisse d'Epargne	158 455,31		400 000,00					
- Compte à terme Caisse d'Epargne	500 000,00		500 000,00					
-Parts sociales Caisse d'Epargne	300 000,00		300 000,00					
-Placement Banque Tameaud	150 000,00		150 000,00					
-Produit à recevoir	23 508,27		26 954,32					
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	99 395,88	<b>99 395,88</b>	117 155,28	<b>117 155,28</b>				
		<b>3 576 869,16</b>		<b>2 755 857,65</b>		<b>3 576 869,16</b>		<b>2 755 857,65</b>

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 30 JUIN 2020

N°	INTITULES	2019/2020	2018/2019
70	Ventes	781 652,63	831 409,01
74	Subventions d'Exploitation	220 561,50	128 825,80
75	Autres Produits de Gestion Courante	1 070 575,71	1 028 787,68
	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 072 789,84</b>	<b>1 989 022,49</b>
76	<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>31 465,51</b>	<b>23 435,18</b>
77	Produits exceptionnels	7 344,00	7 786,27
78	Reprise sur provisions	78 452,29	46 601,00
79	Transfert de charges	2 447,85	1 759,03
	<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>88 244,14</b>	<b>56 146,30</b>

	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>2 192 499,49</b>	<b>2 068 603,97</b>
--	-----------------------	---------------------	---------------------

60	Achats	456 496,19	366 368,75
61	Services Extérieurs	119 039,12	122 012,69
62	Autres Services Extérieurs	270 417,43	333 083,07
63	Impôts et Taxes	69 019,33	51 915,10
64	Frais de Personnel	980 370,86	1 038 259,21
65	Autres Charges de Gestion Courante	125 165,97	126 135,86
68	Dotations	187 535,69	89 638,01
	<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 208 044,59</b>	<b>2 127 412,69</b>
66	<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>637,50</b>	<b>0,00</b>
67	<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>6 797,79</b>

	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 208 682,09</b>	<b>2 134 210,48</b>
--	-----------------------	---------------------	---------------------

	<b>RESULTAT</b>	<b>-16 182,60</b>	<b>-65 606,51</b>
--	-----------------	-------------------	-------------------

Documents soumis  
 au contrôle du  
 Commissaire aux comptes

## COMPTE DE RESULTAT SERVICE GENERAL AU 30 JUIN 2020

N°	INTITULES	2019/2020	2018/2019
70	Ventes (marchandises et contrats de services)	291 879,16	252 167,77
74	Subventions d'Exploitation	220 561,50	128 825,80
75	Autres Produits de Gestion Courante (timbre fédéral et adhésion territoires)	1 025 157,71	1 028 787,68
	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 537 598,37</b>	<b>1 409 781,25</b>
76	<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>31 465,51</b>	<b>23 435,18</b>
77	Produits exceptionnels	7 344,00	7 786,25
78	Reprise sur provisions	12 374,00	46 601,00
79	Transfert de charges	2 447,85	1 759,03
	<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>22 165,85</b>	<b>56 146,28</b>

	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 591 229,73</b>	<b>1 489 362,71</b>
--	-----------------------	---------------------	---------------------

N°	INTITULES	2019/2020	2018/2019
60	Achats	159 057,76	94 147,17
61	Services Extérieurs	119 039,12	122 012,69
62	Autres Services Extérieurs	181 820,93	269 681,72
63	Impôts et Taxes	60 981,25	51 915,10
64	Frais de Personnel	824 419,13	835 121,21
65	Autres Charges de Gestion Courante	92 718,74	113 712,86
68	Dotations	73 983,43	56 842,08
	<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 512 020,36</b>	<b>1 543 432,83</b>
66	<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>637,50</b>	<b>0,00</b>
67	<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>6 797,79</b>

	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 512 657,86</b>	<b>1 550 230,62</b>
--	-----------------------	---------------------	---------------------

	<b>RESULTAT</b>	<b>78 571,87</b>	<b>-60 867,91</b>
--	-----------------	------------------	-------------------

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

**COMPTE DE RESULTAT**  
**SECTION DEGATS GRAND GIBIER**  
**AU 30 JUIN 2020**

N°	INTITULES	2019/2020	2018/2019
70011	Timbre Sanglier + revert permis national	100 859,00	92 962,00
708	Dispositifs de marquage (sanglier, chevreuil et cerf)	428 873,21	419 622,72
702	Fonds de péréquation FNC	0,00	49 154,72
707	Autres Produits (vente clôtures et matériels)	5 459,26	17 501,80
778	Produits Exceptionnels	0,00	0,02
78	Reprise sur provisions DGG	66 078,29	0,00
	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>601 269,76 €</b>	<b>579 241,26 €</b>
6076	Achats Prévention	3 963,57	12 287,80
601	Indemnisation dégâts	263 447,88	212 798,52
6067	Achats Dispositif de marquage	30 026,98	29 215,94
60	Autres achats	0,00	17 919,32
62264	Frais d'estimation dégâts	40 665,98	31 236,41
62	Frais généraux (dont frais d'avocat et affect. 10%)	47 930,52	32 164,94
64	Charges de personnel	163 989,81	203 138,00
65	Subventions versées	32 447,23	12 423,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
68	Dotation aux amort. et provisions DGG	113 552,26	32 795,93
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>696 024,23</b>	<b>583 979,86</b>
	<b>RESULTAT</b>	<b>-94 754,47 €</b>	<b>-4 738,60 €</b>

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

DESIGNATION : FEDERATION DEPARTEMENTAL DES CHASSEURS DE LA CHARENTE  
ACTIVITE : FEDERATION DES CHASSEURS  
ADRESSE : Rue des Chasseurs Zone d'Emploi 16400 PUYMOYEN

## ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020  
dont le total est de 3 576 869.16 Euros  
et au compte de résultat de l'exercice,  
et dégageant une perte de -16 182.60 Euros.  
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 20/11/2020.

### PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général aménagées par le Règlement ANC 2016-07, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation
- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

### METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, ainsi que les coûts directement attribuables) après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou d'apport en nature isolé, sont comptabilisées le cas échéant, à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

Cependant, par mesure de simplification, l'entreprise a opté pour l'amortissement des immobilisations non décomposables selon les durées d'usage habituellement pratiquées.

- logiciels	L	1 à 4 ans
- constructions	L	8 à 26 ans
- agencements et aménagements des constructions	L	8 à 20 ans
- matériel et outillage industriels	L	3 à 20 ans
- matériel de transport	L	3 à 25 ans
- matériel de bureau	L	2 à 8 ans
- mobilier de bureau	L	8 à 10 ans

## Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode 'premier entré / premier sorti'.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué :

- du prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement
- ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables.

## Provision pour dépréciation des stocks

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est inférieure au cours du jour ou la valeur de réalisation.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

### MODIFICATIONS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Grâce à la mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation des dossiers d'indemnisation des dégâts, l'association a choisi de comptabiliser une provision pour indemnisation des dégâts pour les dossiers en instance de paiement à compter du 01/07/2019. Ce changement de méthode comptable s'applique de manière rétrospective.

L'impact des ajustements issus de la mise en oeuvre de cette nouvelle provision s'élève à 86 861,72 Euros, comptabilisé au 01/07/2019 dans les capitaux propres de l'entreprise, en report à nouveau (119000).

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données.

Provision des dossiers d'indemnisation des dégâts :

Les dossiers d'indemnisation des dégâts ouverts avant le 30 Juin 2020 mais non encore réglés à cette date font l'objet d'une charge à payer pour les dettes certaines, soit 31 324.80€ au 30/06/2020.

Concernant les autres dossiers en instance de paiement, la provision pour indemnisation s'élève à 105 331,88 € à la date de clôture de l'exercice.

Litige en cours :

Monsieur JOUBERT-RIPPE a ouvert à l'encontre de la fédération, 3 procédures judiciaires :

- La première est actuellement devant la Cour d'Appel de Bordeaux (appel interjeté par le plaignant du jugement en date du 22/05/2019 rendu par le tribunal d'instance d'Angoulême) pour laquelle il réclame la somme de 38 500 €
- La deuxième actuellement devant le Tribunal Judiciaire d'Angoulême pour laquelle il réclame la somme de 161 943 €.
- La troisième actuellement devant le Tribunal Judiciaire d'Angoulême pour laquelle il réclame la somme de 641 523 €.

Aucune provision n'a été constatée à ce jour.

## ETAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	AUGMENTATIONS			
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	Acquisitions, créations apports, et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL I</b>				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	117 970	12 180		
CORPORELLES	Terrains		331 096			
	Constructions	Sur sol propre	982 444		167 768	
		Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants				
		Dont Composant				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant	263 986		13 830	
		Dont Composant				
	Autres immobilisations corporelles	Instal.générales, agencements, aménagements divers				
		Matériel de transport	94 315		98 564	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	275 779		38 154	
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL III</b>		<b>1 947 620</b>		<b>318 316</b>		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		145	97		
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		1 700			
<b>TOTAL IV</b>		<b>1 845</b>		<b>97</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>			<b>2 067 435</b>	<b>330 593</b>		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	DIMINUTIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL I</b>				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>		130 150		
CORPORELLES	Terrains			331 096		
	Constructions	Sur sol propre		1 150 212		
		Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants				
		Dont Composant				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant	5 021		272 795	
		Dont Composant				
Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers					
	Matériel de transport	10 680		182 199		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 310		307 623		
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL III</b>		<b>22 011</b>		<b>2 243 925</b>		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			242		
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières			1 700		
<b>TOTAL IV</b>				<b>1 942</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>			<b>22 011</b>	<b>2 376 017</b>		

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

## ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		<b>TOTAL I</b>					
Autres immobilisations incorporelles		<b>TOTAL II</b>	<b>90 212</b>	<b>11 892</b>		<b>102 104</b>	
Terrains		246 260	7 611		253 870		
Constructions	Sur sol propre	775 091	17 699		792 790		
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	95 824	6 923		102 747		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		221 648	10 427	5 021	227 054		
Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers						
	Matériel de transport	94 315	12 663	10 680	96 298		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	252 239	14 989	6 310	260 918		
Emballages récupérables et divers							
<b>TOTAL III</b>		<b>1 685 377</b>	<b>70 312</b>	<b>22 011</b>	<b>1 733 677</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>		<b>1 775 589</b>	<b>82 204</b>	<b>22 011</b>	<b>1 835 781</b>		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements							
<b>TOTAL I</b>							
Autres immob. incorporelles							
<b>TOTAL II</b>							
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Inst.gales,agenc et am.des const.						
Inst. techniques mat. et outillage							
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers						
	Matériel de transport						
	Mat. bureau et inform. mobilier						
	Emballages récup. et divers						
<b>TOTAL III</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL IV</b>							
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>							
Total général non ventilé							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES					
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

## ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
	Provisions pour frais d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)				
	Autres provisions réglementées				
	<b>TOTAL I</b>				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Provisions pour garanties données aux clients				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	217 166		12 374	204 792
	Provisions pour impôts				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	86 862	105 332	66 078	126 115	
<b>TOTAL II</b>	<b>304 028</b>	<b>105 332</b>	<b>78 452</b>	<b>330 907</b>	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immo. financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>304 028</b>	<b>105 332</b>	<b>78 452</b>	<b>330 907</b>	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		105 332	78 452	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'art. 39-1-5 du CGI

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILIE	Créances rattachées à des participations						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières			1 700	1 700		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux						
	Autres créances clients			604 046	604 046		
	Créance représentative de titres prêtés		Provision pour dépréciation antérieurement constituée				
	Personnel et comptes rattachés			662	662		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			3 011	3 011		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					
		Taxe sur la valeur ajoutée					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					
		Divers					
	Groupe associés						
Débiteurs divers			104 827	104 827			
Charges constatées d'avance			99 396	99 396			
<b>TOTAUX</b>			<b>813 642</b>	<b>813 642</b>			
REVENIR	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles							
Autres emprunts obligatoires							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine						
	à plus d'1 an à l'origine		276 633	51 747	175 199	49 687	
Emprunts et dettes financières divers							
Fournisseurs et comptes rattachés			45 743	45 743			
Personnel et comptes rattachés			92 473	92 473			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			245 516	245 516			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée						
	Obligations cautionnées						
	Autres impôts, taxes et assimilés		17 403	17 403			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Groupe et associés							
Autres dettes			57 946	57 946			
Dette représentative de titres empruntés							
Produits constatés d'avance			595 156	595 156			
<b>TOTAUX</b>			<b>1 330 870</b>	<b>1 105 984</b>	<b>175 199</b>	<b>49 687</b>	
REVENIR	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		293 560	(2) Montant des divers emprunts et dettes contactés auprès des associés personnes physiques		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		16 927			

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

## PROJETS ASSOCIATIFS

L'assemblée générale du 23 juin 2020 a voté :

- **La fusion des projets « Grand Gibier », « sécurité » et « prévention dégâts de grand gibier »** pour leur montant restant au 30/06/2019 soit 36 690,45 euros à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019

# Utilisé en 2019/2020 :

- Clôtures et matériel de protection : 23 534,23 euros
  - Achats de miradors : 7 536 euros
  - Achats de panneaux AK14 : 6 748,35 euros
  
  - Ventes de miradors : 2 970 euros
  - Ventes de panneaux AK14 : 2 597,40 euros
- TOTAL UTILISE : 32 251,18 euros

RESTE : 4 438,27 euros

- **Un projet associatif « Petit Gibier n°3 »**, pour un montant de 80 000.00 Euros, utilisable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019

# Utilisé en 2019/2020 :

- . Subvention PAPG : 18 050 euros

RESTE : 61 950 euros

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

- **La poursuite du projet associatif « Permis à 0 Euro »** pour un montant initial de 110 000.00 Euros, utilisable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018

# Utilisé en 2018/2019 :

- . Inscriptions examen : 14 605,00 euros
  - . Formations : 6 781,21 euros
  - . Frais déplacements formateurs bénévoles : 2 963,47 euros
  - . Validations nouveaux chasseurs : 24 889,68 euros
- TOTAL : 49 239,36 euros

# Utilisé en 2019/2020 :

- . Subvention permis à 0 : 31 462,23 euros

RESTE : 29 498,41 euros

- **La poursuite du projet associatif « Communication »** pour un montant de 25 000.00 Euros, utilisable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et au maximum jusqu'au 30 juin 2024.

# Utilisé en 2019/2020 :

- . Communication : 11 678,43 euros

RESTE : 13 321,57 euros

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE LA CHARENTE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
(Exercice clos le 30 juin 2020)**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découverte à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé, ni rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Angoulême, le 8 décembre 2020



Didier RAMMELAERE